

# De Kannerbuet

N°13 / 2025-2026

**kidola**

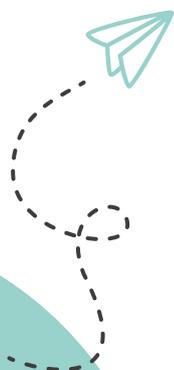
application pour  
l'inscription de  
votre enfant

**page 13**



# Sommaire

- 03 |** Virwuert | Préface
- 04 |** Informations concernant les activités de vacances 2025
- 05 |** Formulaire d'inscription pour les activités de vacances 2025
- 13 |** Application Kidola
- 14 |** Formulaire d'inscription à la Maison Relais 2025/2026
- 19 |** Le chèque service accueil
- 20 |** Certificat de travail pour l'année scolaire 2025/2026
- 22 |** Porte Ouverte 2025
- 23 |** L'éducation non formelle gratuite avec votre enfant
- 26 |** Présentation de l'équipe de la Maison Relais



## Calendrier des vacances et congés scolaires 2025/2026

Septembre 2025							Octobre 2025							Novembre 2025							Décembre 2025										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
36	1	2	3	4	5	6	7	40		1	2	3	4	5	44					1	2	49	1	2	3	4	5	6	7		
37	8	9	10	11	12	13	14	41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21	42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	51	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28	43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	52	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30						44	27	28	29	30	31			48	24	25	26	27	28	29	30	01	29	30	31				
Janvier 2026							Février 2026							Mars 2026							Avril 2026										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
01			1	2	3	4	05					1		09					1		14		1	2	3	4	5				
02	5	6	7	8	9	10	11	06	2	3	4	5	6	7	8	10	2	3	4	5	6	7	8	15	6	7	8	9	10	11	12
03	12	13	14	15	16	17	18	07	9	10	11	12	13	14	15	11	9	10	11	12	13	14	15	16	13	14	15	16	17	18	19
04	19	20	21	22	23	24	25	08	16	17	18	19	20	21	22	12	16	17	18	19	20	21	22	17	20	21	22	23	24	25	26
05	26	27	28	29	30	31		09	23	24	25	26	27	28	13	23	24	25	26	27	28	29	18	27	28	29	30				
																14	30	31													
Mai 2026							Juin 2026							Juillet 2026							Août 2026										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
18				1	2	3	23	1	2	3	4	5	6	7	27		1	2	3	4	5	31				31	1	2			
19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14	28	6	7	8	9	10	11	12	32	3	4	5	6	7	8	9
20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21	29	13	14	15	16	17	18	19	33	10	11	12	13	14	15	16
21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28	30	20	21	22	23	24	25	26	34	17	18	19	20	21	22	23
22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30					31	27	28	29	30				35	24	25	26	27	28	29	30	

● Vacances scolaires    ● Jours fériés    ● La Maison Relais est fermée

L'année scolaire 2025/2026 commence le lundi 15 septembre 2025 et se termine le mercredi 15 juillet 2026.

# Virwuert

## Préface

lu

### Léif Elteren, léif Kanner, léif Alleguerten,

an ären Hänn haalt Dir déi aktuell Ausgab vun eisem Kannerbuet mat de Servicier vun der Maison Relais. Als Gemeng Stengefort, läit et eis um Häerz Äre Kanner an der Maison Relais, ausserhalb vun de Schoulzäiten a während de Schoulvakansen eng adequat Kannerbetreierung ze garantéieren.

An eisem pädagogesche Konzept hu mir d'Leitmotiv „Fir dass d'Kand ka Kand sinn“ festgehalten. Eis geet et doréms, dass Är Kanner an engem familiären Ëmfeld, Verantwortungsbewosstsinn, Respekt, Achtsamkeet, Disziplin, Offenheet, Selbstsicherheit, perséinlech Entfalung, Individualitéit a Selbstreflexioun léieren.

Bei der Ëmsetzung vun dem Konzept, kënne mir dobäi op eng engagéiert Ekippen bauen, déi sech all Dag mat vill Professionalitéit dofir asetzt, dass Är Kanner sech wuellfillen an hir Talenter kënnen entfalten. Ech wëll hinnen all op dëser Plaz dofir och e grouse Merci ausschwätzen.

En decke Merci geet un d'ganz Ekippen déi sech ëm d'Betreierung vun de Kanner aus dem Précoce bekëmmert huet. Dës ass am éischte Joer reiwungslos verlaf a mir wäerten dëse Service weiderféiere fir esou och eise jéngste Schoulkanner eng zouverlässig a qualitativ héichwäerteg Betreierung garantéieren.

Dëst Joer wëll ech lech encouragéieren, weiderhin d'Kidola-App ze benotzen, fir Äert(Är) Kand(ner) an der Maison Relais unzemellen. Kidola-App erliichtert op all Niveau de Prozess vun der Umeldung. Eng Aschreiwung iwwer Äre Kidola-Profil hëlleft eis, d'Betreierung optimal ze organiséieren an de Kanner dat beschtméiglech Erleefnes ze proposéieren.

Besonnesch freeën ech mech, dass d'Spillnomëtteger dëse Summer am Zeeche vum Theater stinn. D'Kanner hunn hei d'Méiglechkeet, sech an ënnerschiddlechen Ateliere kreativ z'entfalten: Bünebild, Musek, Danz, Kostüm & Schmink souwéi Toun & Luucht. Sou kréien si d'Méiglechkeet an eng fantasievoll Welt anzedauchen an hier kënschtlersch Fäegkeeten ze entdecken.

Dir fannt all néideg Informatiounen an Umeldungsformulairë fir d'Schouljoer 2025/2026 wann Dir duerch de Kannerbuet bliedert. Denkt drun, d'Delaien anzehalen – egal ob iwwer d'Kidola-App oder iwwer déi traditionell Formulairen.

Am Numm vun der ganzer Ekippen vun der Maison Relais soe mir lech e grouse Merci fir Äert Vertrauen a freeën eis op eent spannend an erleefnisräicht neit Joer mat zesummen Äre Kanner.

Sammy Wagner  
Buergermeeschter

fr

### Chers parents, chers enfants, cher.ère.s tou.te.s,

Vous tenez entre vos mains le numéro actuel de notre brochure « Kannerbuet » dédiée aux services de la Maison Relais. En tant que commune de Steinfort, il nous est important d'assurer une garde adéquate pour vos enfants à la Maison Relais, en dehors des heures scolaires et pendant les vacances scolaires.

Dans notre concept éducatif, nous avons adopté le leitmotiv « Pour que l'enfant puisse être un enfant ». Notre objectif est que vos enfants apprennent à assumer leurs responsabilités, à faire preuve de respect, de pleine conscience, de discipline, à faire preuve d'ouverture, de confiance en eux, à se développer personnellement, à être autonomes et à développer leur autoréflexion, le tout dans un environnement familial.

Lors de la mise en œuvre de ce concept, nous pouvons compter sur une équipe dévouée qui travaille quotidiennement avec beaucoup de professionnalisme pour que vos enfants se sentent à l'aise et puissent développer tous leurs talents. Je voudrais exprimer à toutes et tous, à ce stade, ma plus profonde gratitude.

Un grand merci également à toute l'équipe qui a pris en charge les enfants du précoce. La première année, tout s'est très bien déroulé et nous continuerons à assurer ce service pour garantir un accueil fiable et de qualité à nos plus jeunes.

Cette année, je vous encourage à continuer d'utiliser l'application Kidola pour inscrire votre/vos enfant(s) à la Maison Relais. Kidola simplifie le processus d'inscription à tous les niveaux. Une inscription via votre profil Kidola nous aide à organiser de manière optimale la prise en charge et à offrir ainsi aux enfants la meilleure expérience possible.

Je suis particulièrement heureux que les « Spillnomëtteger » (ndlr. les activités de vacances) de cet été soient consacrés au théâtre. Les enfants auront la possibilité de développer leur créativité dans différents ateliers : scénographie, musique, danse, costumes & maquillage, ainsi que son & lumière. Cela leur donne l'opportunité de plonger dans un monde imaginaire et de découvrir leurs capacités artistiques.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que les formulaires d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026 en parcourant le « Kannerbuet ». N'oubliez pas de respecter les délais d'inscription – que ce soit via l'application Kidola ou via les formulaires traditionnels.

Au nom de toute l'équipe de la Maison Relais, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre confiance et nous nous réjouissons de passer une nouvelle année passionnante et riche en événements avec vos enfants.

Sammy Wagner  
Bourgmestre



# Activités de vacances 2025

## Spillnomëtteger

Les activités de vacances ont lieu du 16 juillet 2025 au 30 juillet 2025.

**Le délai d'inscription est le 15 mai 2025.**

**Après ce délai aucune inscription ne pourra être prise en compte.**

Les prestations par heure sont calculées à partir des **tarifs chèque-service**, établis par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la jeunesse.

### Comment bénéficier des tarifs réduits :

Afin de bénéficier des tarifs réduits, l'inscription aux chèques-services est indispensable. Les factures sont envoyées mensuellement par le S.I.G.I. (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique).

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) pour les jours que vous désirez.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux chèques-services payent le tarif maximum (soit 7,5€ par heure) à la Maison Relais.

Les contrats doivent être renouvelés chaque année.

Veuillez trouver de plus amples informations sur les chèques services sur la dernière page de ce magazine.

### Attention :

- Les enfants qui sont inscrits à la Maison Relais pendant le mois de juillet (16.07.2025 au 30.07.2025) sont automatiquement inscrits aux activités de vacances
- **La Maison Relais restera fermée pendant la période du 4 août 2025 au 15 août 2025 inclus.**

# Formulaire d'inscription pour les activités de vacances

Chers parents,  
Du 16 au 30 juillet 2025, les activités de vacances se dérouleront sous le thème « Théâtre ». Les enfants auront la possibilité de s'inscrire selon les jours qu'ils désirent.

**Le délai d'inscription est le 15 mai 2025. Après ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte.**

**Attention : Toute inscription incomplète ne sera pas considérée et vous sera renvoyée !**



## Description PROJET THÉÂTRE:

### Date :

Mercredi 16 juillet 2025 au mercredi 30 juillet 2025

### Description :

Le projet théâtre implique plusieurs ateliers répartis sur une durée de deux semaines à la Maison Relais de Steinfort et s'adresse à l'ensemble des enfants inscrits aux activités de vacances de la commune de Steinfort.

La première rencontre sera une séance de création de l'histoire lors de laquelle les enfants pourront contribuer à modeler l'histoire même de leur « pièce théâtrale ».

Ensuite les animateur.rice.s procéderont à une organisation et un séquençage de l'histoire afin de faire la répartition des enfants en groupes de travail. La répartition des enfants se fera en petits groupes. Chaque groupe de travail aura sa mission que ce soit la création de décors, de costumes, de musique, de communication, de jeu théâtral, de gestion de son, etc...

Durant deux semaines, les groupes de travail pourront oeuvrer à la réalisation de leur mission pour à la fin, le mercredi 30 juillet 2025, proposer un spectacle entièrement réalisé par les enfants participants au centre culturel « Keeseminnen ».

### Durée des ateliers :

Du mercredi 16 juillet au mercredi 30 juillet de 14h00 à 17h00 au centre culturel « Keeseminnen ».



## Informations générales sur les activités de vacances

- Arrivée tous les jours derrière le bâtiment de la Maison Relais à 13h30.
- Départ tous les jours derrière le bâtiment de la Maison Relais à 17h30.
- À l'arrivée et au départ de l'enfant, la personne qui accompagne l'enfant doit toujours se présenter auprès de l'éducateur.rice, par mesure de sécurité et afin d'échanger des informations éventuelles.
- Les enfants doivent apporter tous les jours un casse-croûte et une gourde d'eau.

Je soussigné.e (représentant.e légale):

Nom et prénom :

désire inscrire mon enfant (nom et prénom) :

## Classe actuelle (année scolaire 2024/2025)

Précoce

Cycle 1.1

Cycle 1.2

Cycle 2.1

Cycle 2.2

Cycle 3.1

Cycle 3.2

Cycle 4.1

Cycle 4.2

Il est préférable que les enfants soient inscrits tous les jours aux activités de vacances.

Dates	Précoce	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
16.07.2025					
17.07.2025					
18.07.2025					
21.07.2025					
22.07.2025					
23.07.2025					
24.07.2025					
25.07.2025					
28.07.2025					
29.07.2025					
30.07.2025					

30.07.2025: Spectacle de 17h00 - 18h00  
au centre culturel « Keeseminnen ».



# Précoce 2024/2025

Les enfants du précoce vont participer à la pièce du théâtre, mais vont faire des activités à part dans un petit groupe.

## Ateliers pendant les activités de vacances (C1/C2/C3/C4)

### Théâtre :

Intervenant : Gilles Seyler

- |                    |                       |          |                       |          |                       |          |
|--------------------|-----------------------|----------|-----------------------|----------|-----------------------|----------|
| 1. Acteur.rice     | <input type="radio"/> | 1. Choix | <input type="radio"/> | 2. Choix | <input type="radio"/> | 3. Choix |
| 2. Statiste        | <input type="radio"/> | 1. Choix | <input type="radio"/> | 2. Choix | <input type="radio"/> | 3. Choix |
| 3. Conteur.euse    | <input type="radio"/> | 1. Choix | <input type="radio"/> | 2. Choix | <input type="radio"/> | 3. Choix |
| 4. Chuchoteur.euse | <input type="radio"/> | 1. Choix | <input type="radio"/> | 2. Choix | <input type="radio"/> | 3. Choix |

### Théâtre d'ombre et décor :

Intervenant : Claudine Furlano

1. Choix  2. Choix  3. Choix

### Musique (chorale et instruments) :

Intervenant : Sacha Hanlet

1. Choix  2. Choix  3. Choix

### Danse :

Intervenant : Marc Folschette

1. Choix  2. Choix  3. Choix

### Costume et maquillage :

1. Choix  2. Choix  3. Choix

### Son et lumière :

Intervenant : Lemon Event Support

(uniquement C4 et max. 8 enfants)

1. Choix  2. Choix  3. Choix



Veuillez entourer le choix qui vous convient.

**Attention veuillez cocher seulement une fois chaque choix!**

## 1) Coordonnées de l'enfant

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-  Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe :  féminin  masculin  autre Nationalité :

Langue.s parlée.s :  luxembourgeois  français  allemand  anglais  portugais

Autres :

L'enfant présente-t-il un problème de santé nécessitant une prise en charge à la Maison Relais ?  Oui  Non

Si oui, le/lesquelle.s ?

Allergie(s)  Oui  Non Si oui, la/lesquelle.s ?

**Si l'enfant présente une allergie alimentaire ou doit prendre des médicaments à la Maison Relais, une autorisation parentale et une ordonnance médicale sont à joindre à l'inscription !  
Si l'état de santé de l'enfant nécessite d'ordinaire des soins particuliers, veuillez en informer les responsables.**

## 2) Personne à contacter

### Responsable légal:

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-  Localité :

Matricule :

N° de tél. portable :  Fax :

N° de tél. du lieu de travail :  E-mail :

### 3) Personne autorisée à reprendre l'enfant (autre que le.la représentant.e légal.e)

Nom et prénom :	<input type="text"/>		
N° de tél. portable :	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>
N° de tél. du lieu de travail :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>
Lien de parenté :	<input type="text"/>		

### 4) Autorisation parentale concernant l'administration de médicaments

Le personnel de la Maison Relais est autorisé à donner à mon enfant, en cas de besoin, les médicaments de la liste ci-dessous :

Nom du médicament	Pour quel traitement?	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Fenistil Gel	Piqûres d'insectes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Octénisept Spray	Désinfecter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arnica gel	Coups	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cas d'une piqûre de tique, le personnel de la Maison Relais est autorisé à enlever, nettoyer et désinfecter soigneusement la plaie.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### 4.1.) Autorisation parentale pour l'utilisation des images fixes et animées réalisées à la Maison Relais

Est-ce que vous autorisez la prise d'images lors des différentes activités sur lesquelles apparaît votre enfant et la publication de ces dernières dans le cadre de la présentation de ces activités de la Maison Relais ?

Médias	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Print (Kanner- ou Gemengebuet ; Stengeforter Neiegkeeten ; journal de bord ; décoration des murs dans les halls et/ou les salles de la Maison Relais ; portfolio des activités que les enfants obtiennent à la fin des « Spillnomëtteger » comme souvenir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Web (Site Internet et réseaux sociaux de l'administration communale et site Internet de la Maison Relais et télévision - diffusion Stengefort TV sur ApartTV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos pour mettre dans le livre photos qui est distribué à chaque enfant le dernier jour des « Spillnomëtteger »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 5) Pièces à joindre

Une photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant pour de fins d'identification.

Le cas échéant :

Des ordonnances médicales et autorisation parentale.

Certificat de décision du tribunal en cas de droit de garde unique.

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 15.05.2025 par courriel postal à :

**Maison Relais de Steinfort**  
**7B rue de Hagen – L-8421 STEINFORT**

ou par courriel à : **maisonrelais@steinfort.lu**

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à *maisonrelais@steinfort.lu*

Lieu et date :

Signature du/de la tuteur.rice :

### Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant pour les activités de vacances à la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande.

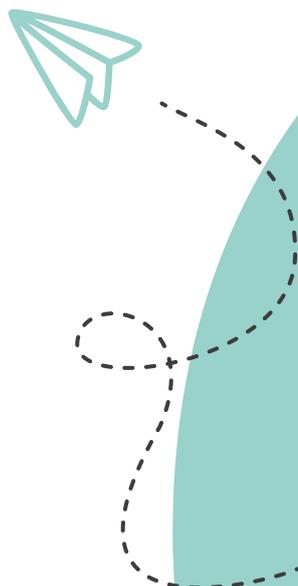
Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: [dpo@steinfort.lu](mailto:dpo@steinfort.lu), ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort  
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant pour les activités de vacances à la Maison Relais de Steinfort ».







Pour l'année scolaire 2025-2026,  
les **inscriptions\*** pour la Maison  
Relais sont **sur Kidola** en utilisant  
le QR code ci-dessous.



Après avoir complété le formulaire, vous recevrez un  
email pour confirmer votre demande et uploader les  
documents nécessaires.

\* Pour les réinscriptions, le lien est disponible  
directement dans votre application Kidola parent.

Pour vos enfants, nous utilisons Kidola.  
L'application qui digitalise le suivi de l'enfance.

Les données sont anonymisées, sécurisées, stockées sur un  
cloud européen et respectent les réglementations concernant  
la protection et la sécurité des données en vigueur.



# Formulaire d'inscription à la Maison Relais (année scolaire 2025/2026)



**Attention : Toute inscription incomplète ne sera pas considérée et vous sera renvoyée !**

## 1) Coordonnées de l'enfant

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-  Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe :  féminin  masculin  autre Nationalité :

Langue.s parlée.s :  luxembourgeois  français  allemand  anglais  portugais

Autres :

### 1.1) Scolarité de l'enfant (année scolaire 2025/2026)

à Kleinbettingen  à Steinfort

Précoce  Cycle 1.1  Cycle 1.2  Cycle 2.1  Cycle 2.2

Cycle 3.1  Cycle 3.2  Cycle 4.1  Cycle 4.2

Nom du titulaire (si déjà connu) :

## 2) Situation familiale

### Responsable légal 1 :

Nom et prénom :

Rue et numéro :  *si autre que celle de l'enfant*

Code postal : L-  Localité :  *si autre que celle de l'enfant*

Matricule :

N° de tél. portable :  Fax :

N° de tél. du lieu de travail :  E-mail :

Lien de parenté :  père  mère  tuteur.rice  autre apparenté

État civil :  célibataire  mariée  pacsée  divorcée  séparée  veuf.euve

### Responsable légal 2 :

Nom et prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-     Localité :

Matricule :

N° de tél. portable :  Fax :

N° de tél. du lieu de travail :  E-mail :

Lien de parenté :  père  mère  tuteur.rice  autre apparenté

État civil :  célibataire  marié.e  pacsé.e  divorcé.e  séparé.e  veuf.euve



### 3) Situation professionnelle

**Le certificat de l'employeur en annexe indiquant l'horaire de travail par jour ou par semaine resp. un certificat du centre commun d'affiliation en cas de travail indépendant doit obligatoirement être joint à la présente.** (voir point 9 : pièces à joindre)

#### Responsable légal 1 :

Nom et prénom :

Tâche :  hrs par jour  hrs par semaine

#### Responsable légal 2 :

Nom et prénom :

Tâche :  hrs par jour  hrs par semaine

### 4) Personne.s autorisée.s à reprendre l'enfant (autre.s que les représentants légaux)

**Prière de joindre une photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant pour des fins d'identification.**

Nom et prénom :

N° de tél. portable :  Fax :

N° de tél. du lieu de travail :  E-mail :

Lien de parenté :

Nom et prénom :

N° de tél. portable :  Fax :

N° de tél. du lieu de travail :  E-mail :

Lien de parenté :

### 5) Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant présente-t-il un problème de santé nécessitant une prise en charge à la Maison Relais ?  Oui  Non

Si oui, le/lesquelle.s ?

Allergie(s)  Oui  Non

Si oui, la/lesquelle.s ?

Est-ce qu'un PAI (Projet d'accueil individualisé) a déjà été établi ?  Oui  Non

Prend-il des médicaments ?  Oui  Non

**En cas de prise de médicament à la Maison Relais une autorisation parentale et une ordonnance médicale avec la posologie exacte doivent obligatoirement être jointe à la présente.** (voir point 9 : pièces à joindre)

Handicap physique ou mental :  Oui  Non

L'enfant nécessite-t-il un régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses ?  Oui  Non

Si oui, lequel ?

L'enfant nécessite-t-il un régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales ?  Oui  Non

Si oui, lequel ?

**Un certificat médical doit obligatoirement être jointe à la présente.**

L'enfant peut participer à toutes les activités/sports ?  Oui  Non

Si non, lesquelles sont à éviter :

### 6) Inscription fixe pour toute l'année

Veuillez marquer d'une croix les cases de votre choix :  régulier  irrégulier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil matinal (7h00-7h50)					
Cantine (11h50-13h50)					
Plage (13h50 - 16h00)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Plage (16h00 - 18h00)					
Plage (18h00 - 18h30)					
Plage (18h30 - 19h00)					

Vacances scolaires :  Oui  Non

Après l'inscription provisoire, une fiche d'inscription définitive vous sera envoyée pour toutes les vacances scolaires et jours fériés.

Remarques :



## 7) Chemin de l'école

J'autorise mon enfant à rentrer tout seul après l'accueil, resp. les activités parascolaires (uniquement cycle 4).

## 8) Autorisation parentale concernant l'administration de médicaments

Le personnel de la Maison Relais est autorisé à donner à mon enfant, en cas de besoin, les médicaments de la liste ci-dessous :

Nom du médicament	Pour quel traitement?	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Fenistil Gel	Piqûres d'insectes		
Octénisept Spray	Désinfecter		
Arnica gel	Coups		
En cas d'une piqûre de tique, le personnel de la Maison Relais est autorisé à enlever, nettoyer et désinfecter soigneusement la plaie.			

### 8.1.) Autorisation parentale pour l'utilisation des images fixes et animées réalisées à la Maison Relais

Est-ce que vous autorisez la prise d'images lors des différentes activités sur lesquelles apparaît votre enfant et la publication de ces dernières dans le cadre de la présentation de ces activités de la Maison Relais ?

Médias	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Print (Kanner- ou Gemengebuet ; Stengeforter Neiegkeeten ; journal de bord ; décoration des murs dans les halls et/ou les salles de la Maison Relais ; portfolio des activités que les enfants obtiennent à la fin des « Spillnomëtteger » comme souvenir)		
Web (Site Internet et réseaux sociaux de l'administration communale et site Internet de la Maison Relais et télévision - diffusion Stengefort TV sur ApartTV)		

## 9) Pièces à joindre

- Copie de la carte d'identité de l'enfant.
- Copie de la carte de vaccination de l'enfant.
- Le certificat de l'employeur en annexe indiquant l'horaire de travail par jour ou par semaine, resp. un certificat du centre commun d'affiliation en cas de travail indépendant, doit obligatoirement être joint à la présente.
- Photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

### !!! Attention :

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux **chèques-services** payent le tarif maximum (soit 7,5 euros par heure) à la Maison Relais. **Les cartes doivent être renouvelées chaque année !**

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 15.05.2025 par courriel postal à :

**Maison Relais de Steinfort**  
**7B rue de Hagen – L-8421 STEINFORT**

ou par courriel à : **maisonrelais@steinfort.lu**

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à *maisonrelais@steinfort.lu*

Lieu et date :

Signature du/de la tuteur.rice :

### Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort pour l'année 2025/2026 ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: [dpo@steinfort.lu](mailto:dpo@steinfort.lu), ou par courrier recommandé à :

DPO – Commune de Steinfort  
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort pour l'année 2025/2026 ».



# Le chèque-service accueil, c'est quoi ?

Le chèque-service accueil (CSA) est entré en vigueur le 1er mars 2009. Il est mis en place par le ministère de la Famille et de l'Intégration avec les communes. Il **s'adresse aux enfants** adhérents au dispositif du chèque-service accueil **âgés de moins de 12 ans ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental.**

Le CSA est une prestation en nature qui **accorde aux parents des tarifs réduits pour des prestations d'éducation et d'accueil du domaine de l'éducation non formelle et ceci en fonction des places disponibles.**

Le montant de la participation de l'État (montant du CSA) et le montant de la participation financière des parents sont calculés au cas par cas en tenant compte de la situation de revenu, du nombre d'enfants du ménage bénéficiant des allocations familiales et du nombre d'heures d'éducation non formelle pendant lesquelles l'enfant est accueilli.

Les bénéficiaires directs du chèque-service sont tous les enfants qui répondent aux conditions suivantes :

- Résident dans une commune luxembourgeoise.
- Depuis septembre 2016, les travailleurs non-résidents peuvent adhérer au CSA et profiter de l'offre des prestataires CSA au Luxembourg. Pour en savoir plus veuillez-vous adresser à la « Zukunftskees ».
- Ils sont âgés de 0 et 12 ans et/ou n'ont pas quitté l'enseignement fondamental.

Les enfants exposés au risque de pauvreté et menacés d'exclusion sociale sont des bénéficiaires privilégiés du CSA. Dans ces cas, les parents sont priés de se présenter à

**Office social de Steinfort**  
**11, Rue de Kleinbettingen, L-8423 Steinfort**

L'accueil éducatif visé est offert par des prestataires divers à travers notre pays :

## À titre principal :

- Les maisons relais pour enfants.
- Les crèches, foyers de jour et garderies conventionnés.
- Les crèches commerciales et crèches d'entreprise.
- Les internats socio-familiaux accueillant des enfants n'ayant pas quitté l'enseignement primaire.

## À titre subsidiaire :

- Les assistants parentaux.
- Les colonies et activités de vacances.

Depuis janvier 2018, le programme d'éducation plurilingue est mise en place. Celui-ci a pour objectif que les enfants accueillis en crèche se familiarisent avec le luxembourgeois et le français pour leur donner les meilleures chances de départ, dans la vie comme à l'école.

Pour offrir les mêmes chances à tous.tes, chaque enfant âgé de 1 an jusqu'à sa scolarisation obligatoire qui fréquente une structure d'accueil bénéficie de 20 heures gratuites pendant 46 semaines par année civile.

Les parents qui désirent que leurs enfants bénéficient du CSA doivent y adhérer (adhésion gratuite) auprès du service :

**Chèque-Service**  
**7B, rue de Hagen**  
**L-8421 STEINFORT**

**Tél. : 399 313-370**  
**Fax : 399 313-938**

*Cheque-service@steinfort.lu*  
*http://maisonrelais.steinfort.lu*

## Pour faire une carte CS ou la renouveler, veuillez amener les documents suivants :

- Matricule de l'enfant et des parents.
- Si vous devez faire une déclaration d'impôt, veuillez amener le bulletin d'impôt le plus récent (revenu imposable).

OU

- Si vous n'avez pas besoin de faire une déclaration d'impôt annuelle, veuillez apporter les 3 dernières fiches de salaire ainsi qu'un certificat que vous ne devez pas faire une déclaration d'impôt (Bureau d'impôt à Capellen).

L'adhésion donne droit au bénéfice du « Chèque Service Accueil ».

L'adhésion ne dispense pas les parents d'inscrire leurs enfants dans des services d'éducation et d'accueil (SEA) (prestataires) de leur choix.

La procédure pour l'inscription dans une telle structure reste inchangée. Les enfants y sont admis en fonction des places disponibles.

Le dispositif du CSA est géré par un opérateur faisant valoir une compétence large en gestion informatique le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI).

Pour plus d'informations veuillez-vous adresser au site internet suivant :

**www.cheque-service.lu** ou à la  
**Maison Relais de Steinfort**

# Certificat de travail

## à la Maison Relais (année scolaire 2025/2026)

### 1) Coordonnées de l'employeur

Nom de la société :

Nom et prénom de la personne ayant le pouvoir de signature :

### 2) Coordonnées du travailleur

Il est certifié par la présente que Mme/M :

Nom et prénom :

Rue et numéro :

Code postal :

L-

Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

est engagé.e en qualité de :

depuis le :

### 3) Informations concernant l'activité

Il.Elle est engagé.e dans le cadre d'un contrat à durée :

indéterminé (CDI)  déterminé (CDD), jusqu'au

La tâche actuelle est de :  heures par semaine.

Il s'agit d'un travail :  irrégulier  régulier (veuillez remplir la grille avec l'horaire de travail ci-dessous)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="text"/>				

Remarques :

Lieu et date :

Signature de la personne ayant le pouvoir de signature :

Cachet de l'entreprise :

## Protection des données à caractère personnel

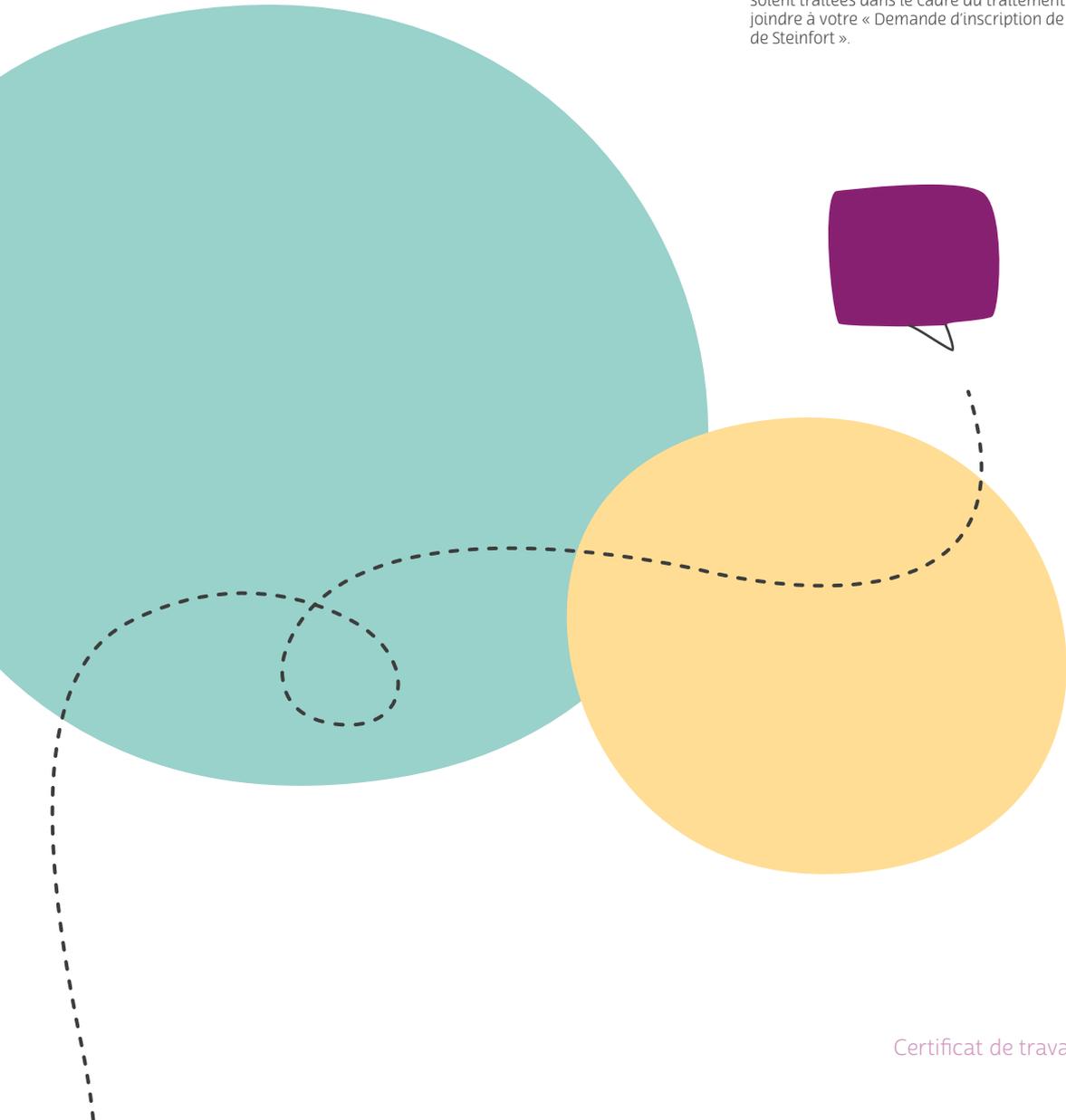
Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre du « Certificat de travail » à joindre à votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et de vos données personnelles sur le certificat de travail est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: [dpo@steinfort.lu](mailto:dpo@steinfort.lu), ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort  
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement du « Certificat de travail » à joindre à votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ».



# Porte Ouverte

**le 3 mai 2025**  
sur rendez-vous de 13h00 à 17h00

Veillez remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer **jusqu'au 25 avril 2025** par courriel à **maisonrelais@steinfort.lu** ou par courrier à **Maison Relais de Steinfort, 7B, rue de Hagen – L-8421 STEINFORT**

**Après réception du formulaire, les responsables de la Maison Relais vont vous contacter pour fixer un rendez-vous.**

## Inscription pour la porte ouverte du 3 mai 2025

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Classe 2025/2026 :

N° de tél. portable :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :

E-mail :

De préférence de plage d'horaires :

- 13h00 – 13h30  
 13h30 – 14h00  
 14h00 – 14h30  
 14h30 – 15h00

- 15h00 – 15h30  
 15h30 – 16h00  
 16h00 – 16h30  
 16h30 – 17h00

### Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Inscription pour la porte ouverte de la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: [dpo@steinfort.lu](mailto:dpo@steinfort.lu), ou par courrier recommandé à :

DPO – Commune de Steinfort  
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Inscription pour la porte ouverte de la Maison Relais de Steinfort ».



# L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

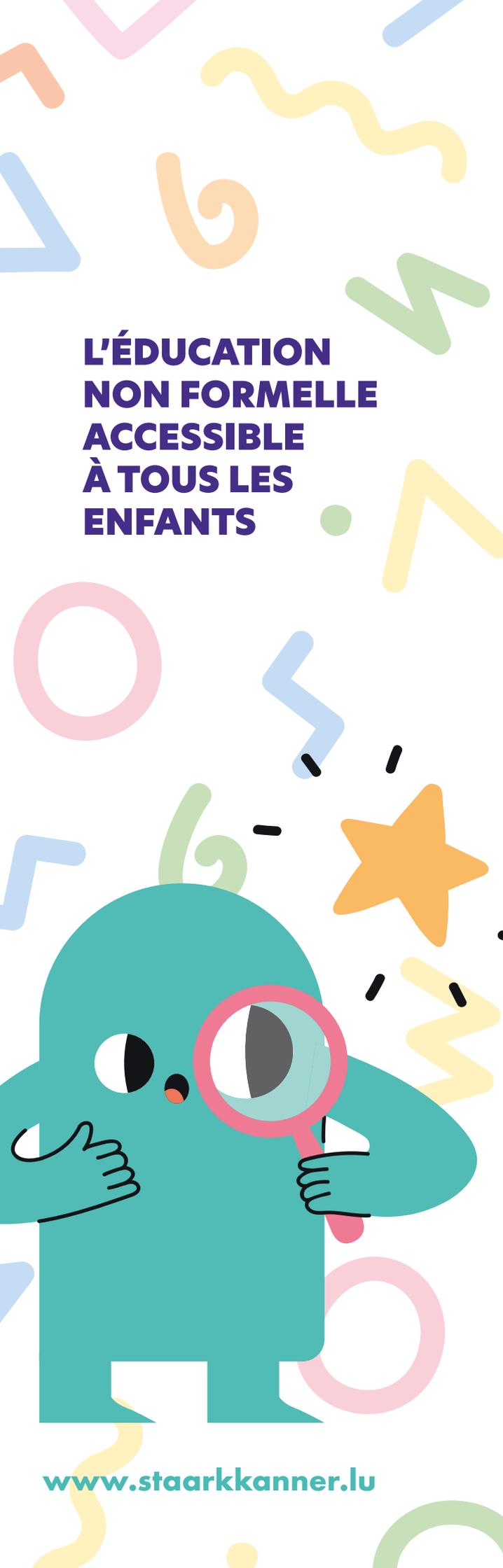
## Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,  
voir sur le site  
[staarkanner.lu](https://www.staarkanner.lu)



## L'ÉDUCATION NON FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

### Dans quelles structures d'éducation et d'accueil l'accueil est gratuit ?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

### Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1<sup>er</sup> septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

### Quelles sont les périodes gratuites ?

L'accueil est gratuit pendant les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h, hormis le dépassement éventuel facturé par la structure d'éducation et d'accueil.

Pour les heures d'accueil avant 7h et après 19h, la participation financière des parents suit le [barème](#) du chèque-service accueil (CSA).

### Quels sont les tarifs pendant les vacances ?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.

### Comment puis-je profiter de la gratuité ?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, veuillez simplement vérifier que votre contrat est en cours de validité, car son renouvellement ne se fait pas automatiquement.

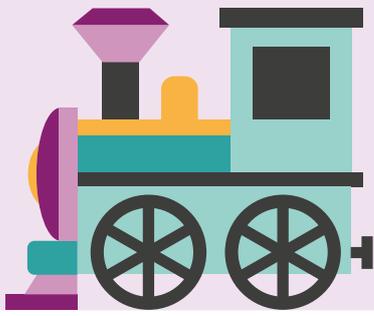
Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la [Caisse pour l'avenir des enfants](#).

Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil [prestataire du CSA](#). Il y sera admis selon les places disponibles.

### Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.





Vicky Olinger-Wagner

Fabienne Rasqué-Clemen

Charel Geimer

Rita Loconte



Vanessa Reichling

Conny List

Mireille Lanners

Rabea Akl



Saskia Lellig

Julie Ferreira

Christiane Mees



Rick Berchem

Didier Picard



Nicki Feinen

Pia Nickels

Sofie Thienpont



Jérémy Vieira Dos Santos

Gianna Fournelle

Nicole Kirsch



Christine Hubo

ariat



Précoce



Ben Holden

Carine Christophe

Kelly Muno

Stefania Nickts

Catia Perreira

Myriam Schank

Cycle 1



Martine Noesen

Jeff Thill

Béatrice Peiffer

Kiren Karger

Cycle 2



Sandy Binsfeld

Lucky Schockmel

Cycle 2



Stephanie Koedinger

Anaïs Jager

Cycle 3



Lis Arend

Louise Martin

Tania Cossmann

Cycle 3



Liza Weiler

Monica Lopes

Cycle 4



Hugo Bruyère

Nathalie Koeune

Cycle 4



Jason Gonçalves

Jeanneclair Ferreira de Souza

Chrissie Konrad

Rabea Akil



# Maison Relais **Steinfort**

Édité par l'Administration communale de Steinfort  
Service Relations publiques et événementiel

B.P 42 | L-8401 Steinfort  
Tél. : 399 313 214 | [service.pr@steinfort.lu](mailto:service.pr@steinfort.lu)

Mise en page :  
Service Relations publiques et événementiel  
Impression : Imprimerie Heintz  
Papier : Nautilus Superwhite 100% recyclé

Version DE/EN



Commune de  
**Steinfort**